

Envoyé en préfecture le 24/08/2022


Reçu en préfecture le 24/08/2022

Affiché le 24/08/2022



ID : 084-218401230-20220725-2022DEL079-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE / LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE / REGION PROVENCE ALPES COTES D'AZUR – DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS

 Mairie de Sault	<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAULT</b> <b>Mairie de Sault – Hôtel de ville – BP 2 – 84390 SAULT</b> Tél : 04.90.64.02.30 – Télécopie : 04.90.64.08.59 – Courriel : <a href="mailto:mairie-sault-84@orange.fr">mairie-sault-84@orange.fr</a> N°INSEE Commune : 123 - N° INSEE Arrondissement : 3 Poste Comptable : Centre des Finances Publiques de CARPENTRAS Identifiants INSEE : Catégorie juridique : 7210 – Commune - SIRET : 218401230 00014 – Code NAF-APE : 8411Z		
	<b>Séance du 25 juillet 2022 à 18h00</b>		
EFFECTIF LEGAL du CONSEIL : 15	PRESENTS	ABSENTS EXCUSES	DATE DE LA CONVOCATION
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15	13	2	20 juillet 2022
<b>DELIBERATION N° 2022/079</b> <b>Demande de subvention auprès du Département de Vaucluse au titre de la bonification sur la répartition du produit des amendes de police - Année 2022</b>			

**Présents** : Mesdames / Messieurs Claude LABRO, Jean-Pierre RANCHON, Marcel MILLOT, Magali MALAVARD, Dominique ROUX-BARBAUD, Corinne BOUYSSOU, Cyrille FERRO-STEYAERT, Jean-Stéphane FRANCESCHI, Angélique ERARD, Eolia WEYHAUPT-THIEBAUT, Christian ROUCHET, Bruno GIRE, ESTELLE FAGOT

**Absent (s) excusé (s)** : Martine SALVAGNO, Angélique PASCAL

**Ayant donné pouvoir** : Martine SALVAGNO à Eolia WEYHAUPT-THIEBAUT, Angélique PASCAL à Bruno GIRE

**Secrétaire de séance** : Madame Corinne BOUYSSOU

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Pierre RANCHON

Le Maire rappelle que la commune de Sault a intégré un programme de voirie au budget 2022.

Le Maire précise qu'un dossier de demande de subventions a été sollicité pour les travaux de voirie suivant : Route des Cartouses (rénovation des trottoirs), Chemin des Amandiers (Création de chicanes doubles), hameau Les Grayaux (Remplacement de signalétique) et Route des HLM Roumane (création d'un giratoire) ;

Considérant le soutien financier mobilisable via le Département de Vaucluse, dans le cadre du dispositif de bonification de la répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de travaux portant sur l'aménagement des équipements améliorant la sécurité des usagers des voiries et l'accès aux réseaux de transports en commun ;

Monsieur Le Maire souhaite compléter les travaux de sécurisation du hameau Les Grayaux en engageant des travaux de création de deux ralentisseurs.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Il est proposé au conseil municipal,**

1°) De solliciter le concours financier du Département de Vaucluse dans le cadre de la bonification du dispositif de répartition du produit des amendes de police pour l'année 2022, à hauteur de 70% du montant des travaux à engager soit 3 850 € HT.

2°) D'approuver le plan de financement de cette opération suivant :

ôût prévisionnel de l'opération HT :

Cet acte peut faire l'objet de recours contentieux comme suit :

**Contrôle du représentant de l'ETAT** : Le présent acte peut être déféré en procédure normale devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception, par le Représentant de l'ETAT exerçant un contrôle de légalité a posteriori.

**Recours des tiers** : Toute personne physique ou morale peut exercer un recours pour excès de pouvoir (procédure de droit commun), mais elle peut aussi demander au Préfet de saisir le Tribunal administratif. Elle peut aussi saisir dans ce même délai l'autorité locale auteur de l'acte, les services concernés et destinataires de cet acte. Dans tous les cas, la demande doit être faite dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte est devenu exécutoire.

Le droit d'accès et de rectification ( loi n°76-17 du 06/01/1978 - informatique, fichiers et libertés), s'exerce auprès de la Mairie de Sault-84390 (BP 2) ou auprès du Représentant de l'Etat.